



# La féminisation : réflexions et bilan<sup>\*</sup>

COMMUNICATION D'ANDRÉ GOOSSE

À LA SÉANCE MENSUELLE DU 8 MAI 2004

Une de mes premières communications à l'Académie s'intitulait *Le genre et le sexe*. C'était le 10 décembre 1977. Je voudrais éviter les redites. Il est vrai que mon auditoire est assez différent. Je rappelle que, lors de la discussion qui a suivi ma communication, Joseph Hanse a pris à partie avec vivacité Suzanne Lilar, qui avait dit que, pour elle, *directrice* s'employait pour les écoles.

Il est vrai que la question a changé depuis un bon quart de siècle, que l'évolution s'est accélérée, voire précipitée et que les revendications des féministes ont trouvé un écho favorable dans des milieux peu touchés jusqu'alors. Préparant la quatorzième édition du *Bon usage*, grammaire fondée, vous le savez sans doute, sur l'observation, j'ai rédigé pour la partie consacrée au féminin des noms un texte nouveau, dont s'inspire la présente communication.

## Préliminaires

Je dois pourtant rappeler quelques considérations générales, qui permettent d'éviter des malentendus et des dramatisations non fondées.

Comme mon titre de 1977 l'annonçait, il faut éviter, en premier lieu, de confondre le genre et le sexe. Le vocabulaire y encourage, malheureusement. Si, d'une part, les adjectifs *masculin* et *mâle* maintiennent à peu près la distinction, *femelle* est quasi réservé aux animaux et *féminin* concerne donc à la fois le phénomène grammatical et la réalité anatomique et physiologique. Dès lors, la formule grammaticale *Le masculin l'emporte sur le féminin* (l'emporte ! ô tyrannie du

---

<sup>\*</sup> Ce texte applique les rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française de Paris et approuvés par l'Académie française.

mâle !) met hors d'elles certaines féministes, alors que, dans la plupart des phrases écrites ou prononcées, la règle s'applique à des noms sans rapport avec la différence sexuelle : *Le crapaud et la grenouille sont parfois pris l'un pour l'autre, Le narcisse et la jonquille sont apparentés, L'amour et la haine sont tous deux présents dans certaines familles.*

Le genre n'a aucun rapport objectif avec une caractéristique sexuelle pour la grande majorité des noms : pour la totalité de ceux qui désignent des choses ou des concepts ; pour la plupart des noms d'animaux ; et même pour quelques-uns qui désignent des êtres humains : *Ma mère a été le témoin de l'agression dont mon père a été la victime.*

Mais les poètes ont le droit de rêver : « Objets inanimés, avez-vous donc une âme ? » Il est plus rare que des linguistes s'abandonnent à l'anthropomorphisme ; ainsi quand Damourette et Pichon traitent du genre d'*Automne* : « Il est trop naturel d'y voir une belle femme mûre pour que ce vocable n'ait pas été souvent employé au féminin » (*Des mots à la pensée*, § 332).

Parenthèse. J'ai dit : les noms qui désignent des êtres humains et non les noms en rapport avec les différences sexuelles ; en effet, que ce soit pour l'homme ou pour la femme, les désignations scientifiques ou vulgaires des organes caractéristiques sont masculines ou féminines aussi bien pour l'homme que pour la femme, je devrais dire ici pour le mâle que pour la femelle. Je fais confiance aux connaissances lexicales de mes auditeurs pour la vérification de mon affirmation. Pour la botanique, Liliane Wouters m'a signalé que ses petites élèves trouvaient étrange que le pistil soit l'organe femelle et l'étamine la partie mâle. Autre exemple : la barbe et la culotte, quoique représentés par des noms féminins, ont été le symbole, l'un de la virilité, l'autre de l'autorité maritale.

Pour tous les noms indifférents au sexe le genre est arbitraire : il varie d'une langue à l'autre ; il est souvent lié à l'étymologie, mais les perturbations ont été nombreuses, et, tout au cours de l'histoire du français, bien des noms ont changé de genre ou connu des hésitations.

## Aperçu historique

Mais ce sont les noms de personnes qui doivent nous occuper surtout. Je commencerai par un aperçu historique, parce qu'il me semble que l'on donne parfois une image embellie du statut social de la femme dans le passé à travers le vocabulaire.

Du point de vue morphologique, la situation du féminin en ancien français est effectivement plus simple : 1° Chaque fois que la réalité désignée est une femme, une forme féminine apparaît, 2° Ces formes suivent des règles nettes, quasi automatiques.

Il faut mettre à part les couples formés de mots comme *homme / femme ; frère / sœur ; père / mère ; oncle / tante* (devenu *tante*), héritiers du latin (pas toujours classique) ; ou un couple mixte : *gendre* latin et *bru* germanique ; ou des couples du aux initiatives françaises, comme *amant / maîtresse*, d'ailleurs postérieur au Moyen Age. (Les couples d'animaux, *coq / poule*, etc. sont heureusement exclus de mon sujet, car la complexité y est extrême.).

En dehors de ces cas, le féminin des noms suivait en ancien français deux règles. Le plus souvent, addition pure et simple d'un *e* ; la formule valait aussi bien pour la graphie que pour la phonétique, la consonne finale se prononçant au masculin. Pour les noms terminés au masculin par *-e*, addition du suffixe *-esse* : aussi bien dans *prince / princesse* que dans *dansere* (cas sujet de *danseur*) / *danseresse*, *emperere / empereresse*.

Mais tous les noms désignant des hommes avaient-ils un féminin ? Cela va de soi pour les ethniques (*Liégeois*), comme je viens de le dire, mais aussi pour les qualités et défauts communs aux deux sexes, ainsi que pour divers métiers.

En revanche, pas de place pour les femmes dans la hiérarchie militaire, dans l'Église (la *prestresse* est la concubine du *prestre* — sauf en termes d'Antiquité). Ce n'est que dans les ordres religieux de femmes que les fonctions apparaissent au féminin : depuis *l'abbesse* ou *la prieuse* (remplacé ensuite par *prieure*), *la secrestaine* (plus tard *la sacristaine* ou *sacristine* ; la fugue de l'une d'elles a inspiré une étude érudite à notre confrère Robert Guiette), plus tard *l'apoticairesse*, etc.

Dans la noblesse, la *princesse* est la femme ou la fille d'un *prince* ; ce n'est que veuve qu'elle aura l'autorité correspondante ; de même *châtelaine*, etc. La *reine* en France n'est que la femme du roi. Cas particulier : Louis VIII a désigné dans son

testament Blanche de Castille comme *régente* du royaume, pouvoir qu'elle exerça pendant la minorité de Louis IX (ainsi que pendant la septième croisade), mais, disent les dictionnaires, elle « a dû faire face à un soulèvement des barons, opposés au gouvernement d'une femme ». Elle en sortit d'ailleurs avec brio.

Dans l'administration de la justice ou dans celle de la cité, les femmes sont absentes : la *baillive* et la *mairresse* sont, l'une la femme du *maire*, l'autre celle du *baillif*, la *borjoise* n'a pas les droits des *borjois*.

Parmi ce que nous appellerions professions, il y a celle de médecin, qui n'exigeait évidemment pas les titres d'aujourd'hui. Quant à la fréquence relative des formes féminines, *miresse*, *cirurgienne*, *fisiciene*, il faut tenir compte des applications métaphoriques, notamment à la Vierge Marie, à propos de laquelle on a aussi employé *jugeresse*.

On ne s'étonnera pas que ce qui concerne la grossesse, l'accouchement et les soins aux petits enfants ait été confié à des *sage-femmes* (où *sage* désigne la compétence), désignation attestée au treizième siècle. Le synonyme *accoucheuse* n'est attesté que depuis 1671 (quelques années avant *accoucheur*), mais il n'a jamais eu beaucoup de succès en France, les dictionnaires le considérant comme rare ou comme réservé à des femmes non diplômées ou non professionnelles. En Belgique, au contraire, *sage-femme* est peu usité. Un autre synonyme est *matrone*, attesté déjà dans ce sens au quatorzième siècle, mais qui a désigné des femmes non seulement habiles en obstétrique, mais aussi expertes en gynécologie, voire en sexualité : on serait tenté de dire *experts* plus qu'*expertes*, parce qu'elles étaient habilitées à témoigner devant les tribunaux de la virginité d'une femme ou de la perte de cette virginité et aussi à vérifier la puissance virile des hommes, notamment quand il fallait prouver la nullité d'un mariage. Par parenthèse, cette preuve devant témoins se faisait dans ce qu'on appelait un *congrès* ; rude examen pour les timides ! Quand a été pris à l'anglais un autre sens de *congrès*, celui de vaste réunion, on comprend qu'il y ait eu certaines oppositions, dont témoigne le *Dictionnaire de Trévoux*. Ce sens de *matrone* a été reconnu comme vieilli par l'Académie française en 1878, mais le mot s'emploie encore pour *sage-femme* dans certaines régions de France.

## Le français moderne

La simplicité morphologique du féminin en ancien français ne vaut plus pour le français moderne, les responsables étant les usagers eux-mêmes et non les grammairiens. Pour les mots maintenus, l'évolution phonétique a beaucoup compliqué les choses : amuïssement des consonnes finales du masculin avec nasalisation des voyelles quand la consonne était une nasale ; *e* final non prononcé ; *-euse* comme féminin des noms en *-eur*, par confusion avec la finale *-eux*. Une autre cause, les emprunts : mots isolés comme *impératrice* ou *cantatrice* ; finale en *-teur*, avec son féminin en *-trice* ; noms en *-seur* (*précurseur*, *professeur*, etc.) rebelles au féminin.

Mais, pour l'évolution lexicale comme reflet d'une évolution sociale, une évolution des institutions, comme une marche vers l'égalité, on en reste à l'état décrit pour le Moyen Age. Quelques exceptions spectaculaires : d'autres régentes en France, deux gouvernantes pour la direction des Pays-Bas, ailleurs des reines, des tsarines qui ne sont pas les femmes de rois. Quelques petites avancées par-ci par-là : *écrivaine* est attesté quelques fois, au quatorzième et au dix-septième siècles. Des rêves comme l'utopie de Marivaux en 1750 dans *La Colonie*, où les femmes revendiquent : « Nous voulons [...] exercer avec vous tous les emplois, ceux de finance, de judicature et d'épée. [...] De même qu'au Palais à tenir l'audience, à être Présidente », un homme s'exclame : « Des femmes avocates ? » La Révolution française, si novatrice, n'apportera rien aux femmes. Les féminins continuent à servir à désigner la femme d'après la fonction de son mari : en plein vingtième siècle, *la pharmacienne* chez Colette (*La Maison de Claudine*, XVIII), *la sénatrice* chez Hervé Bazin (*Vipère au poing*, II). Aujourd'hui encore, on se bat pour laisser *l'ambassadrice* préparer les diners officiels de l'ambassadeur.

C'est seulement à la fin du dix-neuvième siècle que tout s'ébranle.

Tandis que des hommes ont critiqué le fait que des femmes osassent prétendre à la profession d'avocat ou de médecin, d'autres les ont blâmées de se désigner par des dénominations masculines. Peut-être était-ce parfois les mêmes, ou le même regret, pour deux causes : on leur prenait à la fois leurs places et leurs noms ; les femmes perdaient la *féminité* qui faisait leur intérêt aux yeux des hommes.

Même des linguistes ont joint leur voix : Ferdinand Brunot présente sardoniquement les femmes comme des sortes de dévoreuses : « Beaucoup de femmes croiraient n'avoir rien obtenu si l'assimilation n'était pas complète. Elles veulent porter tout crus des titres d'hommes » (*La pensée et la langue*, p. 90). Damourette et Pichon (*op. cit.*, § 277) reprochent amèrement et emphatiquement aux femmes ces « dénominations écœurantes et grotesques, aussi attentatoires au génie de la langue qu'aux instincts les plus élémentaires de l'humanité ».

Au-delà du désir d'être traitées en égales, comment reprocher aux femmes de ne pas avoir employé des féminins qui, dans ce sens-là, n'existaient pas ou n'avaient encore qu'une existence précaire et contestée ou qui parfois ne sont pas encore sorties de ce statut (*médecin* et même *docteur*), qui, en outre, existaient avec un autre sens (« épouse de ») ou qui étaient souvent employés péjorativement (surtout par des hommes). Comment leur reprocher d'employer le masculin figurant sur leur diplôme ?

Cela a parfois sa justification dans le petit nombre des femmes exerçant ce métier ou sur la difficulté de créer une forme féminine (j'y reviendrai). Est-ce pour la première raison que le masculin *imprimeur* continue à désigner des femmes ?

Le combat pour l'égalité passait par l'usage d'une dénomination identique. C'était une constatation plus qu'une revendication.

Les noms concernés ont changé en fonction du nombre des bénéficiaires. D'abord des noms comme *avocat* ou *pharmacien*, mais, ce nombre augmentant, *avocate* et *pharmacienne* se sont banalisés et sont finalement entrés dans le dictionnaire de l'Académie française en 1932-1935, avec quelques dizaines d'autres. Plus tard, la conquête du titre, d'abord au masc., a porté sur *député* ou *ministre*, sur *ambassadeur*, ainsi que sur *directeur de cabinet*, *président-directeur générale*, *secrétaire d'état*, *rédacteur en chef*, qui se distinguaient de *directrice d'école*, *présidente d'une société locale*, *secrétaire administrative* ou *rédactrice* ordinaire. La première femme nommée bâtonnier de cour d'appel (*Figaro*, 10 juillet 1957) pouvait-elle être désignée autrement que par *bâtonnier* ? Dans le *Figaro littéraire* du 24 janvier 1976, Aristide (c'est-à-dire Maurice Chapelan) a rappelé qu'il venait de dire le 30 décembre précédent (à l'émission de Bernard Pivot) *Madame la Ministre* à Françoise Giroud, qui n'aurait pas apprécié cette innovation lexicale. La première

femme rabbin a voulu être *rabbin*. Aujourd'hui encore, Hélène Carrère d'Encausse est une des rares femmes *perpétuel* d'une académie.

Cette étape dans la conquête de l'égalité est souvent méconnue par les mouvements féministes actuels. Ils exigent que les femmes soient reconnues en tant que femmes, donc sous une dénomination féminine, non sans quelque dédain pour les pionnières ni sans mépris pour celles et ceux qui ne sont pas entièrement convaincus (et qui ne sont peut-être pas minoritaires). Ces revendications ont été relayées par le monde politique, en premier lieu au Québec, puis dans certains cantons suisses, en France ensuite, d'abord en vain, puis victorieusement, en Belgique entretemps. On a donc entrepris de féminiser de façon systématique et autoritaire, du moins pour les documents administratifs.

### Les procédés

Sans partager le mépris dont nous venons de parler, sans considérer les nouveautés, et surtout toutes les nouveautés, comme acquises ou comme le seul usage régulier, on peut penser que ces formes nouvelles (qui surprennent aujourd'hui comme *avocate* jadis), du moins celles d'entre elles qui exploitent les procédés traditionnels, sont dans le droit fil d'une évolution elle-même justifiée.

Parmi ces procédés normaux, il y a celui qui concerne les noms terminés par *e* muet et qui consiste à charger les déterminants (ainsi que les épithètes, etc.) d'exprimer le féminin : *la juge, la ministre, la maire*. Quelques-unes des autres finales se prêtent très facilement au féminin. Les modèles sont nombreux pour *-ant, -ier, -eur* et *-teur, -é, -i, -u*. *Ecrivaine, magistrate* suivent *châtelaine, avocate*. *Substitute* est plus isolé.

Exemples, précurseurs. Pour les noms terminés par *-e* : *Madame la bourgmestre* chez Maurice Bedel en 1927 (*Jérôme 60° lat. nord*, VII). *Elle est la juge et la faiseuse des succès littéraires* dans le *Journal des Goncourt* (cit. Robert). *La capitaine* chez Duhamel en 1930 (*Scènes de la vie future*, XII) et *Une aimable capitaine des W. A. C. S.* chez Maurois en 1947 (dans les *Nouvelles littéraires*, 18 déc.). *Ma jeune guide* chez Gide en 1919 (*La Symphonie pastorale, Les Meilleurs Livres fr.*, p. 9). — Pour l'addition d'un *e* : *courrière*, précieuse auxiliaire dans la Résistance chez Roger Vailland (*Drôle de jeu*, V, 5) ; *écrivaine* dans le *Journal de*

Jules Renard (6 mars 1905), chez Colette (*Trois... six... neuf...*, p. 34) et chez Jean-Louis Bory (*Le Pied*, p. 247) ; *soldate* chez André Thérive en 1928 (*Sans âme*, p. 31), André Biolly en 1945 (dans le *Figaro*, 10 nov.) et Emile Henriot en 1948 (*Le monde*, 20 oct.) ; *une colonelle*, à la Libération, chez Marguerite Duras (*La douleur*, p. 25). — Pour la substitution de *-trice* à *-teur* : *sculptrice* chez Mérimée en 1868 (*Correspondance*, dans le *Trésor*) et chez Giraudoux en 1928 (*Siegfried*, I, 5) ; *autrice* chez Damourette et Pichon (*op. cit.*, § 421 et passim) et chez divers *philologues* depuis 1953.

Il y a des difficultés, objectives ou non, qui ne rendent pas automatiques les formes féminines et qui font reculer les réformateurs modérés.

L'usage traditionnel refuse une forme féminine à l'ensemble des mots en *-seur* empruntés du latin : *censeur*, *successeur*, etc. La forme féminine serait identique à un mot existant dans le même domaine sémantique : *médecin*, *marin*, *camelot*. Finales peu faciles à féminiser : *clerc*, *flic* ; *jockey* ; *chef* — comme, en dehors des noms de métiers, *escroc*, *snob*, *bobo*. Crainte du jeu de mots, pour *amateur* par exemple, ou d'emplois péjoratifs existants (*coureuse*) ou de l'ambiguïté (*Jeanne est experte*). Pour *prudhomme* (qu'on écrit d'habitude avec une apostrophe peu justifiée), on aurait cru *\*prudefemme* impossible, et pourtant on propose en Suisse *prudfemme*, où une suite graphique aberrante ne résout pas la difficulté (en France, on recommande *une prudhomme*). Il y a aussi une résistance particulière pour les mots de la langue familière ou populaire (surtout s'ils ont des finales peu propices à la féminisation) : *colon* (pour *colonel*), *toubib*, *prof*, *cabot*, *capiston*, *kiné*, *mécano*, *psy* — outre *aristo*, etc.

La solution la plus simple parce qu'elle contourne les difficultés quelles qu'elles soient est de ne pas modifier le masculin rebelle aux changements et de confier aux déterminants, aux épithètes, etc. la charge de marquer le genre. C'est le procédé le plus naturel parce qu'il fonctionne déjà non seulement pour un grand nombre de masculins terminés par *e* dans l'écriture, mais aussi pour des masculins ayant une autre finale dans la langue générale et surtout dans la langue familière, comme le montrent les exemples suivants : *Aucune* [imprimé en italique] *amateur de Paris ne les chantera jamais* [les airs de Rossini] (Stendhal, *Corresp.*, t. V, p. 345). *L'auteur de Lélia*, qui a été [...] *élevée dans un couvent* (Sainte-Beuve, *Portraits de femmes*, Pléiade, p. 1035). *L'armée espagnole, principale auteur et bénéficiaire unique*



de l'effroyable gabegie marocaine (Bernanos, *Grands cimetières sous la lune*, p. 90). L'auteur plutôt intemporelle du *Rempart des béguines* (Poirot-Delpech, dans le *Monde*, 3 juin 1983) *Une sous-chef de bureau* (Troyat, *Si long chemin*, p. 70). *Je n'aime ni cette avocate ni cette grand-couturier* (Colette, *Seconde*, Les meilleurs livres fr., p. 95). *La proesseur* (R. Rolland, *L'âme enchantée*, Livre de poche, t. II, p. 367). *La professeur de mathématiques fut courtoise, sèche et rapide* (Jacques Laurent, *Le Mariage de Mlle Beaunon*, p. 155). *Un clerc de notaire et une future professeur des lettres, pourquoi pas [un mariage]* (A. Dhôtel, *Je ne suis pas d'ici*, p. 31.) *Une jeune professeur allemande* (J. Piatier, dans le *Monde*, 1<sup>er</sup> sept. 1978, p. 10). *N'importe quelle petite prof de banlieue* (Sollers, *Femmes*, p. 191). Etc.

Cette invariabilité en genre est une tendance profonde de la langue actuelle. Ou l'on observe pour de très nombreux adjectifs (outre des exemples anciens comme *une robe marron*) : *Une robe chic, une église rococo, une revue porno, une fille sympa*, etc. etc.

Il faut noter aussi que beaucoup de noms féminins ont une finale qui n'a rien de féminin, particulièrement les noms abstraits en *-eur* (*douceur*), ainsi que *la nef*; en outre, les noms en *-tion* et en *-sion*, en *-té*, *une auto, une tribu, une fourmi, une paroi, une fois, une noix, la peau, une jument*, etc.

La solution qui a été décrite ci-dessus a prévalu en Belgique. Au Québec, où l'on craint moins de bousculer la tradition, on a choisi une option radicale : ajouter un *-e* à tous les masculins (sauf quand ils en sont déjà pourvus) ; cette option oblige à créer de nouvelles alternances graphiques, comme *un chef, une cheffe* (la langue ne connaissait que  $-f \rightarrow -ve$  : *veuf, veuve*). Elle ne tient guère compte des obstacles signalés ci-dessus. Là où il n'existe pas déjà une forme féministe, les directives françaises laissent souvent le choix entre deux possibilités : *une médecin* ou *une médecine, une professeur* ou *une professeure*.

Ni en Belgique ni en France, on ne suit la proposition adoptée au Québec consistant à ajouter un *-e* même aux noms qui avaient déjà dans l'usage un autre féminin. La rupture avec la tradition serait totale : le suffise *-esse* existe depuis les origines de la langue ; sa productivité aujourd'hui est fort limitée, il est vrai (pour *maitresse*, ce serait pourtant bien commode). Mais l'alternance *-er, -euse* est en pleine activité (*footballeuse*) et concerne un très grand nombre de mots, aussi bien dans la langue littéraire ou scientifique que dans la langue populaire (et dans les

dialectes). La paire *-teur, -trice*, quoique concernant davantage la langue écrite, a suffisamment de force pour empiéter sur le cas précédent (*débitrice, enquêtrice*). En outre, ces deux alternances ne s'appliquent pas seulement aux noms désignant des professions, fonctions et titres, mais aussi aux noms concernant les comportements humains (*dormeur, dormeuse*), les animaux et aux adjectifs, qu'ils se rapportent aux humains, aux animaux (*Cette poule est une bonne pondeuse*) ou aux choses (*Une publicité accrocheuse. Des cellules migratrices*). Il faudrait donc subdiviser en deux chacune des deux règles actuelles.

Enfin, ces réformateurs qui ne voient le français que sous sa forme écrite feraient disparaître de nombreuses formes où le féminin était aussi distinct à l'oreille et, en rapprochant le plus possible le féminin du masculin, ils réduisaient la présence de la féminité dans la langue, ce qui est contraire au but poursuivi et qui reproduirait avec d'autres mots la situation contre laquelle ils s'élèvent.

On dit parfois que ces féminins suffixés sont péjoratifs. *Poétesse* est péjoratif comme *avocate* l'a été, pour ceux à qui déplaît la présence des femmes en dehors des sphères dans lesquelles une certaine tradition aurait voulu les enfermer. Est-ce pour éviter ces critiques-là que les femmes masqueraient en partie leur féminité ? D'ailleurs, l'énorme majorité des noms en *-euse* et *-trice* n'ont rien de péjoratif, et, pour les nouveaux qui paraîtraient tels, ce n'est qu'en raison de leur nouveauté. Lors du colloque que notre Académie a organisé sur Marguerite Yourcenar, deux orateurs ont employé *écrivaine*. Au repas qui coupait la journée, j'ai entendu deux fois (et je crois que c'étaient deux dames) : « *Écrivaine* est affreux. » J'ai dit alors : « Moi, je déteste *châtelaine*. » On m'a regardé d'un air interloqué. Je voulais suggérer que de tels jugements ne sont fondés que sur l'inaccoutumance.

### Bilan rapide et provisoire

L'Académie française a protesté avec véhémence contre les directives officielles, avec des arguments qui ne sont pas tous négligeables : il y a notamment des circonstances où la fonction est considérée indépendamment de la personne, où l'on a besoin d'un terme non marqué, et le masculin ne peut être évité. Je préfère dire Liliane Wouters est *un grand poète* plutôt qu'*une grande poétesse*.

Mais, lorsque le dictionnaire de l'Académie française écrit, dans un fascicule publié en aout 2002 : « L'emploi du féminin dans *La ministre*, et dans *Madame la Ministre*, qui est apparu en 1997 [date inexacte, on l'a vu] constitue une faute d'accord [pourquoi d'accord ?] résultant de la confusion entre la personne et la fonction », il est difficile d'approuver cette formulation. Quand l'Académie donnait cet exemple en 1934 : *Elle est la présidente de cette œuvre de bienfaisance*, c'est bien d'une fonction qu'il s'agit, quoique modeste ; il n'en va pas autrement de *directrice*, dont l'Académie a élargi les applications en 1992 : *Directrice d'une société, d'une compagnie d'assurance*. Et cet usage n'est pas récent pour des fonctions plus nobles : je rappelle ce que j'ai dit plus haut de *reine*, de *tsarine*, de *régente* et de *gouvernante*. L'Académie écrit d'ailleurs depuis 1694 à l'article *reine* : « princesse qui de son chef possède un royaume ». L'habitude de confier à des femmes de hautes fonctions officielles s'était perdue. Elle est revenue, avec l'évolution morphologique que cela entraîne.

L'administration, dans les divers pays francophones, est obligée (en principe) de suivre les directives officielles. Mais celles-ci ne régissent pas l'usage des individus, qui restent libres, malgré ce modèle officiel et malgré la pression morale qu'exercent les mouvements de pointe : les femmes n'ont pas seulement le droit, elles ont le devoir, de s'affirmer comme femmes et selon la manière qu'on a décidée pour elles. Certaines ne sont pas convaincues qu'elles soient moralement obligées de mettre en avant en même temps leur profession ou fonction et leur sexe ; elles se sentent, par exemple, *sculpteurs*, ou *écrivains*, ou *policiers*, comme les hommes. Les femmes *grands couturiers* ne souhaitent pas être confondues avec des *couturières*. Sur un plan plus modeste, dans la série télévisée française dont l'héroïne est *le commissaire Julie Lescaut*, ses subordonnés continuent en 2004 à l'appeler *Patron*. Je constate même que des femmes emploient des masculins qui ne semblent pas s'imposer : Régine Pernoud parle des *événements dont Jeanne d'Arc sera le héros* (*Jeanne d'Arc, Que sais-je ?* p. 19) ; Françoise Lalande dit que la sœur de Rimbaud s'est instaurée *gardien du tombeau, un inquisiteur doublé d'un censeur* (*Décortiqueurs de mouches et vierges violées*, p. 5). Denise François se désigne elle-même comme *l'enquêteur* dans son livre sur le *Français parlé* (p. 32) et c'est aussi d'elle-même que Françoise Mallet-Joris écrit *Je vais devenir le champion du guillemet* (*La Double Confiance*, p. 270). Dans ces temps passionnés, cette sérénité

est rafraichissante. À l'inverse, même si *avocat* en 1974 et même au-delà continue à s'employer à propos des femmes, l'affirmation qu'on lit dans le *Trésor de la langue française* en 1974 : « La forme féminine *avocate* appartient à la langue parlée » est contredite par ma documentation et, j'en suis sûr, par la documentation du *Trésor*.

Les journaux ont adopté assez facilement, mais non avec une parfaite constance, divers nouveaux féminins, en Belgique d'abord, en France ensuite (sans parler du Québec, pays des pionniers et des pionnières, ni de la Suisse romande, qui enchaina).

Quel sera le destin de ces innovations ? Constitueront-elles le bon usage ? Pour le moment, l'observateur serein constate 1° que les formes masculines utilisées à propos de femmes gardent une place non négligeable dans l'usage actuel et que, dans certains cas, elles sont difficiles à éviter ; 2° que des formes féminines nouvelles (ou rares jusqu'à présent) rencontrent un succès incontestable, et difficile à critiquer quand elles suivent des modèles appartenant à la langue générale ; 3° que les emplois au féminin sans changement de forme ont un succès analogue et peuvent d'ailleurs se fonder sur une tradition ; 4° qu'il y a, pour divers mots, une concurrence entre les procédés (*une femme auteur, une autrice*, comme en Suisse, *une auteure* avec un *e*, comme l'écrivait récemment un de nos confrères — je ne sais comment il prononce). Il est difficile de distinguer dès maintenant le vainqueur.

Je terminerai sur une inégalité dont on ne parle guère. La femme du roi est *la reine*. Pur éclat de reflet ! diront avec dédain les féministes intégristes. (Par parenthèse, certaines de nos reines sont allées au-delà du reflet.) Mais pour les reines régnantes, quel rôle a son mari ? *Prince consort* est un titre peu emballant. Et le mari de *l'ambadrice* ? Il lui faut de la modestie, vertu que les hommes-*viri* ont de la peine à acquérir.

Copyright © 2007 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

#### Référence bibliographique à reproduire :

André Goosse, *La féminisation : réflexions et bilan* [en ligne], Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 2007. Disponible sur :

<<http://www.arllfb.be/ebibliotheque/communications/goosse080504.pdf>>